

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire  
Lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30.

**Compte-rendu sommaire**

**Présents** : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

**Absent(es) excusé(es)** : Madame CALIXTE Rodeline donne pouvoir à Monsieur JACQUET David

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

**01) Approbation de Gestion 2022 Commune et eau potable**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**02) Approbation Administratif 2022 Commune et eau potable**

a) Compte Administratif 2022 Commune

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame HUGUET, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2022 de la Commune d'Artenay.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2021	-362 024,23€
Dépenses d'investissement	1 782 813,28€
Recettes d'investissement	1 085 631,33€
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>1 059 206,18€</b>
Résultat reporté 2021	1 552 018,74€
Dépenses de fonctionnement	3 406 037,20€
Recettes de fonctionnement	3 524 135,29€
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 670 116,83€</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le Compte administratif 2022.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie de la confiance accordée par le conseil municipal.

b) Compte Administratif 2022 Eau potable

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal

Sous la Présidence de Madame HUGUET, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2022 du service de l'eau potable.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2021-	120 051,44€
Dépenses d'investissement	0,00€
Recettes d'investissement	97 882,72€
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>217 934,16€</b>
Résultat reporté 2021	- 1 700,12€
Dépenses de fonctionnement	72 305,72€
Recettes de fonctionnement	81 828,93€
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>7 823,09€</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2022 du service de l'eau.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie de la confiance accordée par le conseil municipal.

**03) Approbation du budget 2023 Commune et eau potable**

a) Vote du budget Commune 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2023 de la commune, arrêté et équilibré à la somme de 3 926 780.08 € (trois millions neuf cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros et huit centimes) à la section de fonctionnement et à la somme de 2 652 539.83 € (deux millions six cent cinquante-deux mille cinq cent trente-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes) à la section d'investissement.

Monsieur le maire s'engage à maintenir les charges de personnel à un niveau constant.

b) Vote du budget Eau potable 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2023 du service de l'eau potable, arrêté et équilibré à la somme de 117 926.10 € (cent dix-sept mille neuf cent vingt-six euros et dix centimes) à la section de fonctionnement ; et la somme de 294 931.85 € (deux cent quatre-vingt-quatorze neuf cent trente et un euros et quatre-vingt-cinq centimes) à la section d'investissement.

#### **04) Affectation de résultat**

##### **a) Affectation de résultat Commune**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 1 052 775,83€ (un million cinquante-deux mille sept cent soixante-quinze mille et quatre-vingt-trois centimes) (compte 001).
- **constate** l'excédent reporté à la section de fonctionnement de 619 849,65€ (six cent dix-neuf mille huit cent quarante-neuf euros et soixante-cinq centimes) (compte 002).
- **constate** qu'il y a une affectation de résultat au compte 1068 d'un montant de 1 052 775,83€ (un million cinquante-deux mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-trois centimes).
- **décide** que le budget principal versera une subvention d'un montant de 11 392,01€ (onze mille trois cent quatre-vingt-douze euros et un centime) au compte 657364 du budget Eau (compte 774).

Le maire remercie le conseil municipal pour le travail effectué de préparation au transfert de l'eau potable à la CCBL, avec un effort pour atteindre l'équilibre budgétaire sans apport du budget principal.

##### **b) Affectation de résultat Service de l'eau potable**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate l'excédent d'investissement reporté à la section d'investissement de 217 934,16€ (deux cent dix-sept mille neuf cent trente-quatre euros et seize centimes) (compte 001).
- constate le déficit reporté à la section de fonctionnement de 7 823,09€ (sept mille huit cent vingt-trois euros et neuf centimes) (compte 002).

#### **05) Subventions aux associations**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe le montant des subventions 2023 à 17 958,00€ (dix-sept-mille-neuf cent cinquante-huit euros).

Les subventions ne seront versées qu'aux associations qui ont fourni tous les documents administratifs.

#### **06) Vote des taux d'impositions 2023**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Foncier bâti	32,46 %
Foncier non bâti	38,62 %
Taxe d'habitation	15,23 %

Délibération n°2023-032

Il est à noter la hausse des bases de la part des services de l'état, à hauteur de 7%. Il faudra mesurer l'impact l'année prochaine.

## **07) Personnel de la fonction publique territoriale**

### a) Création de poste 1

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 3 avril 2023,
- **décide** de modifier le tableau des effectifs.

### b) Création de poste 2

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de créer un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non complet à compter du 3 avril 2023,
- **décide** de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet,
- **décide** de modifier le tableau des effectifs.

## **08) Voirie : prise en charge partielle d'un abaissement de trottoir**

La législation en vigueur prévoit que l'aménagement des accès aux propriétaires est soumis à autorisation et qu'elle est à la charge intégrale du bénéficiaire de l'autorisation.

Compte tenu de l'intérêt d'obtenir la réalisation de travaux respectant les règles de l'art, il y a lieu d'exiger l'intervention d'une entreprise.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **maintient** son souhait que les travaux soient réalisés selon les critères définis par la commune et décident, en contrepartie, de participer à hauteur de 50% de la dépense.
- **fixe** le montant de la participation due par le propriétaire à 50% de la dépense de la création d'un bateau ;
- **décide** de la gratuité des travaux dans le cadre d'un aménagement de nouvelles voiries et / ou de la réfection des bordures de trottoir sur un axe en cas de modification de l'emplacement du garage par rapport au projet d'origine.

## **09) Demande de subvention auprès du Département**

Il était envisagé de solliciter des subventions pour l'organisation d'un spectacle.

Le Département et le Pays Loire Beauce nous ont informé que celui-ci ne pourra être subventionné.

## **10) Subvention exceptionnelle**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école maternelle Eugénie BONNEFOIS d'un montant de 504,00€ (cinq-cent-quatre euros) pour le financement du spectacle de Noël 2022.

## **11) Point sur les manifestations à venir**

Concert EMMA : vendredi 7 avril à 20h00 à la salle des fêtes

Manifestation de courses de modèles réduits : racing-car le week-end du 29 et 30 avril

Cérémonie du 8 mai : lundi 8 mai à 10h00 office religieux  
10h45 départ cortège

Nuit des musées : samedi 13 mai

Fête du livre : dimanche 14 mai

Vide grenier du JCRA : jeudi 18 mai

La commission culture actera les différentes expositions qui auront lieu entre avril et septembre à la prison d'étapes.

## **12) Extension et réhabilitation du cabinet médical : avenant n°1 Lot 5**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 05 du marché de réhabilitation et Extension de la maison médicale.

## **13) Affaires diverses :**

a) Carte décès Monsieur Jean-René CHAUDEAU :

Remerciement à la collectivité.

b) Courrier Autos Skooter :

Ils ont fait un don auprès du CCAS pour le dédommagement des frais d'électricité et eau.

c) TEREOS : circuit engins de transport de terre

TEREOS va procéder au curage d'un bassin à terre de DAMBRON à compter du 15 mai 2023.

Les travaux dureront 3 mois.

Le directeur nous a confirmé que les camions n'emprunteront pas la route de DAMBRON, refaite il y a quelques mois.

d) Piscine

La piscine ouvrira ses portes le samedi 3 juin pour une fermeture le dimanche 3 septembre 2023.

Elle sera ouverte tous les jours et, durant le mois de juillet, sera ouverte en continue les dimanches.

Le tarif adulte, fixé par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, passera de 4€ à 4,50€. Les cartes de 10 entrées ainsi que les abonnements mensuels adulte augmentent également.

Les tarifs enfants restent inchangés.

e) Alerte PPI GXO

Un exercice incendie à l'entreprise GXO sera organisé le mardi 11 avril dès 8h30.

f) Commission culture

Une commission culture est organisée le jeudi 6 avril à 19h30 pour valider les différentes manifestations jusqu'au mois de septembre.

g) Inaugurations

Les inaugurations de la maison médicale et du parking rue du Rabot seront programmées à la fin mai.

h) Kermesses

L'inauguration des noms des écoles se fera à l'occasion des kermesses :

- Ecole maternelle Eugénie BONNEFOIS : matin du samedi 17 juin
- Ecole élémentaire Louis BLÉRIOT : soirée du vendredi 30 juin

i) Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration, il sera livré le 28 avril pour une distribution le 6 mai.

j) Retour repas des Aînés : Le repas et l'animation étaient très bien

k) Point vente du petit orgue

Le petit orgue a été vendu par le diocèse. Ce dernier s'engage à rembourser la commune du montant hors taxe de l'orgue d'étude acquis courant 2022.

l) Exposition opérette le 12 mai au Musée

Tour de table

Madame CHARON

Les feux rouges à Autroche se mettent au rouge trop souvent. De plus, un grand nombre de voitures ne respecte pas le feu.

La collectivité est en discussion avec le Département afin que la route soit déclassée dans le domaine communale.

Il y aura un nouvel aménagement afin de créer une chicane à la descente du pont de Sougy et ainsi, faire dévier les poids lourds en direction de la ZAC Artenay Poupry.

Monsieur DAUDIN

Il sera présent sur le site GXO lors de l'exercice PPI

Aménagement entrée de ville : En attente d'un retour du CAUE courant mai.

Maisons fleuries ? Faire une commission fleurissement afin d'évoquer les conditions de cette année (inscriptions, ..)

Madame CHEVOLOT

Faire un point sur la restauration du chemin de croix à l'église.

Monsieur LE METTE

Monsieur LE METTÉ nous informe que des personnes passent dans les maisons pour mesurer le CO2 dans les pièces à vivre.

Nous n'avons pas eu d'information en mairie à ce sujet.

Voir pour qu'il y ait le don du sang sur Artenay.

Mme CHARON précise qu'à ce jour, le don du sang a lieu sur GIDY et CERCOTTES.

### Madame CLEMENT

La fréquentation du Cinémobile a augmenté.

A vérifier : l'association Poker Club a noté comme adresse le 1 rue de Janville. Ce n'est pas possible car ils sont du côté pair. Demander la modification.

### Monsieur GUDIN

M. Gudin indique que la piste cyclable d'Artenay Bars à Autroche est éteinte du fait que le SMAP a coupé l'électricité la nuit.

Demander au SMAP d'allumer pour les personnes qui y travaillent.

Un chien de type Américain STAFF, non identifié, a été retrouvé et rendu au propriétaire. Alors qu'il aurait dû passer par la fourrière animale afin que le chien soit identifié et pris en charge par le propriétaire. Les gendarmes ont été prévenus ; et ont appris que le chien étant croisé l'identification n'est pas nécessaire.

Marquage d'une ligne jaune rue de Janville :

Interrogation pour le marquage d'une ligne jaune plutôt que l'installation de potelets.

M. Jacquet stipule qu'il fallait sécuriser le lieu. Il y avait énormément de voitures en stationnement rue de Janville donc très dangereux

Les locataires au 2 rue de Janville ont l'attribution d'une place seulement alors qu'il y a au moins deux voitures par foyer.

L'ouverture d'un parking, rue du Rabot, a été réalisée par la municipalité.

### Madame ALBRECHT

Salle des fêtes : voir pour faire l'acquisition de petits chariots inox pour servir les assiettes.

Mettre un paravent devant la cuisine afin que le public n'ait pas la vision des cuisines.

René DAUDIN stipule que l'on ne doit pas laisser une porte de cuisine ouverte.

Elle remercie la collectivité pour la subvention classe cirque (très bon spectacle).

### Monsieur BAILLON

Quand est la formation du garde-champêtre ?

Nous sommes en lien avec le CNFPT pour obtenir les dates de formation.

### Madame BLANVILLAIN

Un passage piéton en face de la porte à Roch a été tracé. Cependant, le trottoir n'est pas abaissé à ce niveau et c'est compliqué pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

M. Jacquet stipule que l'abaissement de trottoir sera fait par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.